

Note au réseau

11/01/2019

Publication de la note de service flexibilité étendue aux autres filières

CONTEXTE : Résultat de nombreuses années d'échanges entre la FNEC et l'administration, la note de service Flexibilité de 2011 a été une des plus belles victoires pour la filière fermière !

Rédigée en étroite collaboration entre le ministère de l'agriculture et la FNEC, elle décrivait point par point les adaptations possibles pour les ateliers transformant moins de 2 millions de litres de lait et avait permis de régler de nombreux points problématiques lors des inspections officielles.

Jusqu'à maintenant, **la filière laitière fermière était la seule à bénéficier de cette flexibilité** en France permise par le Paquet Hygiène pour les ateliers de petite taille.

- **PROJET D'EXTENSION DE LA FLEXIBILITE AUX AUTRES FILIERES QUE LA FILIERE LAITIERE**

La demande croissante de certains secteurs, comme la viande transformée à la ferme, a poussé l'administration à engager fin 2017 un projet de note de service transversale sur la flexibilité. Nous avons alors été consultés sur la partie commune aux différentes filières.

Après de nombreux échanges tout au long de l'année 2018 avec l'administration, une nouvelle version nous a été transmise en novembre 2018 pour consultation. A notre demande, la FNEC a rencontré l'administration début décembre 2018 afin d'échanger sur nos interrogations et remarques sur le contenu de cette note et la manière de présenter la flexibilité ([Note d'info FNEC du 7/12/2018](#)).

Lors de la journée réglementation fermière du 18 décembre 2018, Thomas Longley, en charge de la coordination de ce projet, et Frédéric Bertassi (réfèrent national lait et produits laitiers) chargé de rédiger la fiche sectorielle laitière, sont tous deux intervenus pour présenter le projet quasi-finalisé de cette note de service flexibilité transversale ([lien vers les présentations](#)). Des échanges avec les producteurs et les techniciens présents ont permis d'améliorer encore le projet de note de service.

- **PUBLICATION DE LA NOTE DE SERVICE FLEXIBILITE TRANSVERSALE**

Le corps transversal de cette note de service flexibilité a été publié le jeudi 10 janvier 2019. Il reprend un certain nombre d'éléments communs aux filières (ateliers concernés, documentation...).

Une fiche sectorielle Lait et Produits Laitiers complétant cette note de service est attendue et sera mise en ligne directement sur le site du Ministère de l'Agriculture très prochainement. C'est sur le contenu de cette fiche sectorielle principalement que nous avons échangé début décembre 2018.

- **QUELLES CONSEQUENCES POUR LA FLEXIBILITE EN FILIERE LAITIERE FERMIERE ?**

La parution de cette note de service transversale abroge la note de service flexibilité de 2011 pour la filière laitière fermière mais nous nous sommes assurés que tous les acquis de 2011, et de nouvelles dispositions, sont intégrés dans la version transversale de la note (ou la fiche laitière).

Bien que transversale, cette note de service flexibilité s'applique toujours aux ateliers transformant **moins de 2 millions de litres par an, indépendamment de l'effectif ou de son statut sanitaire.**

De nombreuses références aux Guides de Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) sont inscrites dans cette partie commune à toutes les filières, notamment au sujet de la formation, de la réalisation de l'analyse de dangers ou de la rédaction du Plan de Maitrise Sanitaire (PMS). Nous avons fait en sorte que la fiche sectorielle laitière s'appuie grandement sur notre GBPH européen, en veillant à son intégration dans l'ensemble de la fiche sectorielle lait lors de notre rencontre.

La FNEC vous fera parvenir dès sa publication la fiche sectorielle Lait et Produits Laitiers.